

L'engagement étudiant au service du patrimoine



La certification "l'engagement étudiant au service du patrimoine" permet à l'étudiant.e ayant participé ou participant à des fouilles archéologiques, stages ou tout événement en lien avec les journées du patrimoine ou nuit des musées, d'une part, de se former à un certain nombre d'outils par le biais de formations et d'ateliers et, d'autre part, de reconnaître son engagement lors de son bénévolat.

Cette certification est proposée en collaboration avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine et l'association REMPARTS.

À qui s'adresse cette certification ?

Aux étudiants ayant participé ou participant à des fouilles archéologiques, stages ou tout événement en lien avec les journées du patrimoine ou nuit des musées.

Les objectifs de la certification

- * Conceptualiser l'engagement citoyen et le bénévolat
- * Sensibiliser l'étudiant à l'archéologie
- * Sensibiliser l'étudiant à la sauvegarde, et à la valorisation du patrimoine
- * Sensibiliser l'étudiant aux journées du patrimoine

Comment préparer la certification ?

La certification se présente sous la forme de formations théoriques et d'ateliers de pratique.

Pour obtenir la certification, il faut :

- * avoir assisté et participé de manière assidue et active aux formations et aux ateliers,
- * avoir participé à des fouilles archéologiques, stages de formation ou aux journées du patrimoine ou avoir été guide pendant les vacances universitaires, scolaires, ou souhaiter se sensibiliser à la notion de patrimoine,
- * avoir rédigé un rapport et passé un entretien de 30 mn avec un jury.

Les étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne ayant obtenu la certification "engagement étudiant au service du patrimoine" se verront créditer de 0,4 points sur leur note finale du second semestre. Une seule formation par semestre sera validée et créditée.

Où se renseigner ?

Bât Accueil - accueil@u-bordeaux-montaigne.fr - 05 57 12 46 25 et 05 57 12 46 21

 [Téléchargez le dossier d'inscription](#)